



DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives

2022 DJS 70
N° SIMPA : 64884
N° Tiers SAP : 1000063005

STADE FRANÇAIS PARIS SAINT-CLOUD
FICHE DE PRÉSENTATION

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le club Saint-Cloud Paris Stade Français a succédé en octobre 2013 à l'Union Stade Français Paris Saint Cloud qui était une union de groupements sportifs. Il s'agit d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 2001. Elle était le résultat de l'entente entre le Stade Français omnisports et l'association sportive Saint Cloud Volley, telle que définie dans une convention constitutive signée entre les présidents des clubs concernés le 5 juin 2003. Cette union avait pour objet de faire évoluer une équipe féminine de volley-ball au plus haut niveau à Paris.

A la fin de l'année 2013, le Stade Français a décidé de se retirer de la gestion de l'équipe professionnelle et de ne plus la soutenir financièrement. Il continue toutefois d'accueillir le club dans la salle Marcadet à Géo André (16 e). Parallèlement, l'équipe professionnelle s'est constituée en société anonyme le 1^{er} juillet 2013. Elle est adossée à une association, l'association Saint-Cloud Paris Stade Français composée du Stade Français et du Saint-Cloud Volley, qui gère les équipes amateur, avec laquelle elle a passé une convention le 1^{er} juillet 2013. En début de saison 2014-2015, le club a retenu la dénomination « Stade Français Paris Saint-Cloud ».

Le Stade Français Paris Saint-Cloud finit la saison 2020-2021 à la 11^{ème} place du championnat de ligue A féminine sur les 15 équipes en lice pour la coupe. Ce championnat a été perturbé par la crise sanitaire entraînant de nombreux huis clos et une suspension du championnat empêchant le déroulement des 2 derniers matchs.

Le club a néanmoins su réagir à la suite des annonces de huis clos en lançant la refonte et la modernisation de tous les outils numériques et a sollicité les services d'un journaliste pour réaliser les commentaires sur LNV TV.

Le Centre de Formation (CFC), indispensable au club, a poursuivi son activité avec son agrément obtenu auprès du Ministère des Sports, par arrêté du 10 juillet 2018 pour une durée de 4 ans. La saison 2020-2021 a donc été la 3^{ème} année de fonctionnement sous cet agrément. Ce centre est considéré par les dirigeants comme un outil essentiel pour assurer le développement du club à l'horizon 2024.

2 - PRÉSENTATION JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Nom : Saint-Cloud Paris Stade Français
Adresse : 8, place de l'Église 92210 Saint Cloud
Président : Monsieur Philippe PETERS
Directrice générale déléguée : Natalia CHERGINSKAYA
VP Institutions /Relations : Claude ORPHELIN
VP Finances : Jean-Michel Isaac-DOGNIN
VP Sports : Roger GONELLE
Objet : Pratique du volley-ball féminin au plus haut niveau.

3 – PRÉSENTATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

Compte de résultat (exercice clos au 30 juin 2021)

- Produits : 792 744 €
- Charges : 737 648 €
- Résultat d'exploitation: 55 096 €
- Résultat de l'exercice : 39 219 €

Le maintien du soutien financier de la municipalité parisienne reste indispensable compte tenu de la faiblesse du budget du club (l'un des plus petits du championnat) et du manque de sponsors privés. Le Stade Français Paris Saint-Cloud a mis en place un programme d'action appelé « jeunes filles envolley vous », qui a pour but de développer la pratique du volley-ball dans les quartiers politique de la ville de la capitale tout en permettant la détection de jeunes joueuses de talents en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Par ailleurs le club compte poursuivre et développer les objectifs visés la saison précédente :

- Consolider les structures sportives du club ;
- Professionnaliser le club, les moyens matériels et humains ;
- Renforcer le centre de formation ;
- Renforcement au profit de la partie sport amateur du club ;
- Développement des actions en lien avec la DJS, le sport de proximité et Paris 2024.

Montant de la subvention proposée pour 2022 : 270 000 €

4 – AIDES ANTÉRIEURES

2005 : 150 000 €

2006 : 150 000 €

2007 : 150 000 €

2008 : 150 000 €

2009 : 150 000 €

2010 : 150 000 €

2011 : 150 000 €

2012 : 150 000 €

2013 : 200 000 €

2014 : 310 000 € + un marché de billetterie/communication de 25 000 €.

2015 : 310 000 € + un marché de billetterie/communication de 25000 €.

2016 : 310 000 € +un marché de billetterie/communication de 25000 €

2017 : 310 000 € + un marché de billetterie/communication de 25000 €

2018 : 260 000 € + un marché de billetterie/communication de 25000 €

2019 : 260 000 € + un marché de billetterie/communication de 25000 € + subvention complémentaire reçue à titre exceptionnelle de 25 000 €

2020 : 260 000€ + 30000 euros de subvention d'équipement

2021 : 260 000€ +50000€ de subvention d'équipement